

PREMIER ENTRETIEN :

L'infirmier annonce au médecin : Voici maintenant un homme de 31 ans qui a été interpellé hier soir dans un café dans les circonstances suivantes :

C'est un officier.

Il avait été signalé pour avoir adressé à plusieurs reprises, à des amis, un bristol dont vous avez sous les yeux un exemplaire.

Ce bristol les invite à participer à un coup d'Etat à l'Elysée le X... à 9 heures du matin.

Des recherches ont été entreprises par la police et ont abouti à la découverte de cet homme dans ce café et à la découverte en même temps, dans sa voiture, d'une carabine 22 long rifle approvisionnée, et de cartouches correspondant à cette arme.

La commissaire indique que lorsque cet homme a été appréhendé, il paraissait nerveux et il se montrait menaçant vis à vis du Président de la République.

Le médecin : Eh bien nous allons maintenant faire entrer ce malade.

Asseyez-vous Monsieur. Vous êtes Monsieur A... Asseyez-vous. On m'a parlé de vous. Et si vous voulez, on va essayer de voir ensemble ce qui vous amène ici.

L'interpellé : Je n'en sais... je n'en sais rien, c'est vous qui pouvez... Je n'ai... Je n'ai aucune raison pour que je sois ici.

Le médecin : Vous n'avez aucune raison pour être ici ?

L'interpellé : Non.

Le médecin : Ecoutez Monsieur, pour le moment ma mission est la suivante, elle est simple, elle consiste à parler avec vous et à voir avec vous ce que vous pensez de ce qui s'est passé ces jours ci. J'ai un papier de la commissaire de police qui me dit que vous aviez envoyé ces temps-ci un bristol à un certain nombre de gens pour parler d'un coup d'Etat. Alors vous pensez bien qu'un coup d'Etat en général ça affole un certain nombre de personnes, ça les inquiète en tout cas, et si je pouvais comprendre un petit peu de quoi il s'agit, peut-être que ça me permettrait d'y voir plus clair.

L'interpellé : Moi je ne peux pas vous dire plus que... que ce qu'il y a et que ce que les gens ont pu vous dire...

Le médecin : Si...

L'interpellé : Si vous me permettez de dire une autre chose c'est que je... je n'aurais pas dû être mis dans la situation dans laquelle je viens d'être mis là hier soir.

Le médecin : Vous pensez que vous n'auriez pas dû être mis dans une situation ?

L'interpellé : Oui bien...

Le médecin : Et pourquoi ?

L'interpellé : Parce que je n'ai pas xxxx...

Le médecin : Comment ça ?

L'interpellé : Je n'ai rien fait du tout. ?? la maladie...

Le médecin : ? la maladie. Alors expliquez-moi Monsieur. Parce que moi je suis là en tant que médecin.

L'interpellé : Moi ce que je voudrais c'est que considérant... considérant donc que c'est de là que comme vous le savez... pouvez le savoir, c'est une action logique que j'ai suivie là. Et bien je souhaite pouvoir retrouver ma liberté le plus vite possible.

Le médecin : Mais cette action logique permettez-moi de la comprendre un petit peu. Est-ce une action logique ou est-ce une action curieuse et difficile à comprendre ? Voilà. C'est ça.

L'interpellé : Que voulez-vous... ? Qu'est-ce que vous dites ?

Le médecin : Moi je ne veux rien Monsieur, j'essaie de comprendre, je vous ai expliqué ma mission et j'essaie, cette mission, de lui donner suite, vous comprenez ?

L'interpellé : Je ne vois vraiment pas qu'est-ce que je pourrais vous dire qui vous...

Le médecin : Ecoutez, voilà, moi j'ai toujours trouvé en voyant ce papier là xxx Coup d'Etat à l'Elysée le X... à 9 heures précises. Tout cela... Ça paraît tout de même très curieux. Et en général les gens qui font des coups d'Etat ne procèdent pas de cette manière. Il faut brûler les cartes, pour que ces cartes ensuite ne circulent pas entre les mains de n'importe qui. Comprenez-vous ? Ça, ça me paraît logique.

L'interpellé : La preuve que c'était assez logique c'est que j'ai été le faire sans qu'il ne m'arrive quoi que ce soit jusqu'à hier. Et j'aurais, j'ai été si vous voulez, un peu, hier soir, c'est à dire trahi, on n'est jamais trahi par ses amis. Et c'est par quelqu'un sur qui je comptais... (5 mn) Je suis toujours à l'Armée mais je suis en congé depuis quelques temps.

Le médecin : Oui, depuis longtemps ?

L'interpellé : Oui depuis... depuis X....

Le médecin : Depuis plus d'un an, depuis 18 mois maintenant vous ne travaillez plus ? Qu'est-ce qui a fait que vous arrêtiez de travailler ?

L'interpellé : Je suis... Je suis rattaché à l'Armée toujours.

Le médecin : Oui. Et vous ne travaillez plus ?

L'interpellé : Je suis en congé on va dire, en congé longue durée.

Le médecin : Congé longue durée pour maladie ?

L'interpellé : Pour... Oui si...

Le médecin : Pour quelle maladie ?

L'interpellé : Quelque chose du même genre que ceci. On m'a... J'ai eu une réaction. Je me suis mis en colère. Et les gens ont lieu de se mettre en face... euh... m'ont dit que c'était une réaction qui n'était pas logique et m'ont remis... m'ont remis aux médecins qui m'ont mis en congé.

Le médecin : C'est ça. On a trouvé que vous aviez eu donc une réaction pas logique comme vous dites vous-même, vous avez vu un médecin à l'Armée et ce médecin vous a mis en congé maladie.

L'interpellé : Oui. C'est ça.

Le médecin : Et vous qu'est-ce que vous pensez ? C'est justifié de la part d'un médecin de l'Armée ?

L'interpellé : Absolument pas. C'est une réaction en partie bretonne, une réaction de type breton, moi je réagis très fort, je le reconnais, et les gens au lieu de se mettre en face et de discuter avec moi, refusent de dialoguer. Ils disent ce n'est pas logique et me mettent dehors. Il n'y avait pas lieu... C'était une réaction de type breton où la personne se met en colère, terriblement, et la personne en face devrait essayer de dialoguer étant donné que les Bretons ont des coups de colère très forts mais ce ne sont pas des gens méchants et les gens n'ont pas compris ça. En fait, je n'ai rien d'une personne qui soit malade. Je suis violent si vous voulez, violent, j'ai fait peur aux gens alors que s'ils avaient... Tout aurait... Tout aurait été simple...

Le médecin : D'un point de vue personnel. Vous êtes marié ?

L'interpellé : Non.

Le médecin : Vous n'avez jamais été marié ?

L'interpellé : je n'ai jamais été marié.

Le médecin : Quel âge avez-vous ?

L'interpellé : J'ai 31 ans.

Le médecin : Vous vivez peut-être chez vos parents ?

L'interpellé : Non là je vis dans une villa qui se trouve au... près de xxx.

Le médecin : En X... ?

L'interpellé : Oui.

Le médecin : Il me semble que l'avis des médecins militaires soient différent puisque eux vous ont mis en congé maladie. Il y a une contradiction si vous voulez avec le fait de vous mettre en congé maladie de longue durée et en même temps de ne pas vous demander de vous

faire soigner. Vous voyez, il y a une contradiction, vous ne voyez pas ? Ce n'est pas très logique. Qu'est-ce que vous voudriez faire maintenant ?

L'interpellé : Et bien à l'heure actuelle... J'aimerais... J'aimerais voir mes parents. Passer quelque temps avec eux... et puis faire de l'océanographie, assez, assez vite. Je pense que c'est cela qui ferait que toute chose se finirait bien.

Le médecin : xxx vos parents...

L'interpellé : xxx la situation dans laquelle je suis maintenant.

Le médecin : Ah ! bon. Là vous voudriez voir vos parents.

L'interpellé : Et puis je travaillerai, euh !... pouvoir faire un peu d'océanographie rapidement. C'est une occupation qui me permettrait de calmer...

Le médecin : De calmer ?

L'interpellé : De calmer tous ces événements là qui ne sont pas drôles.

Le médecin : Des événements pas drôles pour vous. Vous n'avez pas l'air de bien comprendre d'ailleurs ce qui se passe.

L'interpellé : Comment ça ?

Le médecin : J'ai l'impression que vous ne comprenez pas très bien ce qui se passe.

L'interpellé : Qu'est-ce que vous voudriez ? Qu'est-ce que...

Le médecin : Moi je ne veux rien du tout mais je pense que vous ne comprenez pas bien ce qui se passe. (10 mn).

L'interpellé : Qu'est-ce que... ?

Le médecin : J'ai cette impression là peut-être que je me trompe. Peut-être que vous comprenez très bien la situation. Alors expliquez-moi dans ce cas là.

L'interpellé : Pourquoi est-ce que je ne comprendrais pas ?

Le médecin : C'est une impression que vous me donnez. C'est une impression tout à fait fausse ?

Silence.

Le médecin : Vous êtes en bon terme avec vos parents ?

L'interpellé : Avec ma mère oui.

Le médecin : Ça veut dire ? Vous avez vu votre père ?

L'interpellé : Et avec mon père j'ai eu des accrocs.

Le médecin : Qu'est-ce que vous avez eu comme difficultés avec lui ?

L'interpellé : Des difficultés qu'on peut avoir avec des parents.

Le médecin : Par exemple ? Vous pouvez donner un exemple ?

L'interpellé : Bien le fait que... Le fait qu'il y ait un conflit de personnalité à un moment donné ce qui est... ce qui est logique entre le père et le fils.

Le médecin : Vous avez l'impression de ce conflit ? Qu'il y a eu ce conflit ? Actuellement ?

L'interpellé : Je pense qu'il est bien possible qu'il soit maintenant terminé.

Le médecin : Peut-être ?

L'interpellé : Oui.

Le médecin : Vous voulez voir donc votre père aussi.

L'interpellé : Oui.

Le médecin : C'est ça. Et bien voyez-vous Monsieur, si vous ne comprenez pas bien ce qui se passe, moi je dois dire que je ne comprends pas bien du tout.

L'interpellé : Vous dites ?

Le médecin : Je suis assez enclin à prendre une position du même type que celle qu'ont prise les médecins militaires c'est à dire à vous proposer de vous faire soigner, du moins à vous considérer comme malade et à vous proposer de vous faire soigner.

L'interpellé : Et pourquoi vous ne comprenez pas ?

Le médecin : C'est très curieux. Je ne comprends pas ce que vous faites, vos projets et ceux que vous aviez ces jours-ci que vous paraissez abandonner comme ça du jour au lendemain en disant je veux faire de l'océanographie, etc.

L'interpellé : C'est à dire que c'était... Vous savez c'était une position d'attente. Mais...

Le médecin : Qu'est-ce que vous cherchiez dans un coup d'Etat ?

L'interpellé : Je désirais voir le Président Pompidou.

Le médecin : Ah ! bon ? Vous pouviez tout simplement lui demander... Lui écrire...

L'interpellé : Je lui ai demandé, je lui ai écrit bien des fois, et... je n'ai pas eu de réponse et il fallait que le voie.

Le médecin : Vous avez écrit bien des fois au Président Pompidou ? Et jamais vous n'avez eu de réponse ? Personne ne vous a répondu en disant « Monsieur... Vous pourrez avoir un rendez-vous à tel moment... » ? Jamais vous n'avez eu de réponse ?

L'interpellé : Non j'en ai pas eu.

Le médecin : Jamais ?

L'interpellé : Non. xxx Je considère qu'il y a des choses, que chacun a sa nature et que lui a fait des choses qui ont conduit ce pays, euh... non pas parce qu'il ne veut pas bien faire mais parce qu'il a... il y a des choses qu'il voit moins bien que je ne pourrais voir et que... et puis que xxx un petit peu plus lentement et que si on me le permet, de le lui dire, je pense que je pourrais l'aider.

Le médecin : xxx.

L'interpellé : L'océanographie par exemple ? L'océanographie c'est un domaine important. xxx L'océanographie concernant les éléments du monde marin. Il faut faire sentir toute l'importance que cela a en mobilisant les enthousiasmes de tout le monde, puis ensuite faire en sorte que les difficultés qu'il y a pour réunir les facultés, vous savez, les gens ont chacun leurs habitudes, leurs traditions, il faut brusquer un peu ces choses là (15 mn), ça demande si vous voulez, de brusquer un peu les gens. xxx.

Le médecin : Est-ce qu'à votre avis, une chose comme celle-là justifie tout de même de prendre par exemple une carabine et puis de faire un débarquement à l'Elysée?

Brouhaha.

L'interpellé : Je pense qu'on a été impressionné par l'histoire de la carabine.

Le médecin : On ne voit pas une carabine dans la vie de tous les jours.

L'interpellé : Je peux vous affirmer si vous voulez que la carabine n'était là-dedans pas pour le coup d'Etat que j'aurais fait moi, mais pour... mais contre moi si je n'avais pas réussi. xxx Pompidou xxx.

Le médecin : Ça, je ne peux pas du tout vous dire s'il acceptera de vous voir. Je ne peux absolument pas vous le dire. Car je ne suis pas le Président Pompidou. Je n'ai aucune possibilité de parler en son nom. Est-ce vous trouvez l'analyse correcte ?

L'interpellé : Moi je pense que l'analyse la plus correcte c'est la mienne de penser que... vous feriez beaucoup de bien en permettant que cette lettre au Président Pompidou ait la moindre chance d'être... d'être écoutée. Là véritablement je pense que c'est le point xxx qu'il ne faille, je ne le pense pas.

Le médecin : Vous ne le pensez pas ? Et bien écoutez Monsieur vous allez aller à l'hôpital psychiatrique de X... Vous aurez un médecin, le docteur Y... qui va s'occuper de vous. Je vous dis : « Au revoir Monsieur ». Vous pouvez partir là-bas.

Porte.

(AJOUT 2016) : BREVES REMARQUES SUR CE PREMIER ENTRETIEN :

1) Point essentiel :

le médecin avait-il eu connaissance de documents policiers autres que ceux qui transparaissent lors de l'entretien ? C'est possible. Nous n'en savons rien. De toutes façons, l'interpellé, lui, n'a eu aucun autre entretien.

2) Rappel :

Le but de l'entretien est que le médecin délégué par le préfet examine la personne et lui rende compte de son avis sur l'opportunité ou non d'appliquer les lois de la psychiatrie.

Avant la loi sur la psychiatrie de 1990, centrée autour de l'article 122-1 du code pénal existait – et c'était le cas au moment de l'entretien – la loi de 1838, très proche de la précédente, centrée autour de l'article 64 du code pénal de 1810 qui énonçait : « *il n'y a ni crime ni délit si l'inculpé était en état de démence au temps de l'action* ».

La loi de 1838 ajouta au texte de 1810 la création des *Asiles d'aliénés départementaux*, et en précise les 2 modalités de placements préfectoraux :

- soit sur mouvement propre du préfet, appelés « *placements d'office* »,
- soit à la demande d'un proche, appelés « *placement volontaire* ».
- Le « *service libre* », équivalent d'une simple hospitalisation à la demande de l'intéressé lui-même sera ajouté progressivement – c'était chose faite en 1970 – et ne nécessitait aucune intervention préfectorale.

Au total :

- il appartenait - et appartient toujours - à un juge de dire si la personne doit être « *déjudiciarisée* » par application des articles 64 (sus-dit), ou article 122-1 (actuellement en vigueur) du code pénal. Ce n'est pas l'enjeu ici.
- Par contre, les lois de 1838 et 1990 autorisent à passer outre cette étape en cas d'urgence et de danger imminent, en permettant au préfet de prononcer un internement préfectoral « *au nom de la dangerosité pour soi-même ou pour autrui* ». C'est le cas ici.

2) Sur l'entretien :

L'expression « *Eh bien, nous allons faire entrer ce malade!* » semble prématurée, puisqu'il s'agit d'une personne amenée par la police, aux fins d'un examen médical, aux fins d'éclairer le préfet sur l'état de la personne et de le guider dans sa conduite à suivre : un diagnostic de maladie n'est nullement demandé puisque la motivation et l'enjeu de l'intervention sont ponctuels.

Par contre, l'ordonnance de placement devra être motivée.

Le point de vue du médecin, que l'on découvre à la fin, est qu'il conseille au préfet de signer une ordonnance de « *placement d'office* », puisque c'était le nom de l'internement préfectoral sur mouvement propre du préfet.

On retiendra au terme de cet entretien de 15 minutes :

Conformément à la loi de 1838, la procédure ne comporte aucune référence à aucune intervention judiciaire, ni à aucune instruction autre que policière.

Mais, à côté de l'indication supposée sécuritaire, c'est le caractère mal engagé d'une relation que l'on aurait voulu espérer pouvoir être favorable à une éventuelle ouverture vers une éventuelle dimension thérapeutique - peut-être même déjà engagée ailleurs - et c'est le mélange des genres - inscrit dans la loi - qui nous retiendra le plus :

Pour vouloir être de double nature, il risque de n'être véritablement utile dans aucune.

Sa nature d'expertise à usage policier, objectalise la relation : la personne devient un " objet pur " d'examen pour le médecin, présentifié comme dans un écrin, dans une sorte d'isolation toute artificielle :

Il n'est évoqué dans l'entretien à aucun moment de chercher à rentrer en contact verbal ou physique avec des amis proches ou des membres de la familles, ce qui aurait été possible par téléphone avec l'acquiescement de l'intéressé, ou sinon simplement par exemple de recueillir son sentiment sur ce point.

C'est au contraire une impression d'isolement oppressant qui domine.

Pourtant, il apparait notable au cours de l'entretien que ce n'est pas la première fois que l'interpellé a été en rapport avec la médecine, au moins un médecin militaire et un médecin de la sécurité sociale. Il ne semble pas que le médecin de l'IPPP qui interroge ait cherché à savoir s'il existait des soins en cours, ou ait cherché à entrer en relation avec un médecin soignant actuel qui aurait pu avoir à formuler des recommandations, dans quelque sens ou de quelque nature que ce soit dans ce qui arrive présentement.

Il ne demande pas à l'interpellé ce qu'il en est de ses relations avec ses médecins antérieurs, ni si l'interpellé prend ou a pris des médicaments (susceptibles de perturber un jugement ou un contrôle, etc.)

Bref, plus que les intervenants, en définitive, c'est le déroulement quasi stéréotypé de

l'entretien - parceque prescrit par une procédure rigide et à double ambition, mais finalement peu propice à la réalisation d'aucune, peu propice à épanouissement d'un échange authentique, ou, à fortiori à l'émergence d'une demande quelconque de la part de l'intéressé, qui nous frappe le plus dans cet entretien.

Sans doute, le médecin de l'entretien s'en remet-il sur tous ces points au travail de l'hôpital d'accueil (*mais a posteriori*, donc) – dont l'existence se profile rapidement.

Celui-ci sera déterminé conformément à la « *loi sur la sectorisation* » conforme à « *la circulaire du 15 mars 1960* », divisant tout le territoire national en secteurs psychiatriques.

Il est peu probable que le préfet ne suive pas l'avis du médecin délégué par lui - bien qu'il en ait parfaitement le droit, mais dans les cas routiniers le préfet se pressent en général comme incompetent pour assumer lui-même cette fonction qui est sienne, puisque c'est sa signature qui valide l'ordonnance.

Quand le préfet ne suit pas l'avis du médecin, c'est en général dans l'autre sens, comme si c'était la liberté qui était dangereuse, et l'internement sécurisant.

En réalité quand on étudie les dossiers dans le détail et dans la longue durée, on s'aperçoit que c'est souvent exactement l'inverse.

Ce qui se dégage aussi de ce bref entretien, c'est que pratiquement aucune instance agissante ne sera jamais responsabilisée de rien, ni n'aura à rendre de compte – sinon possiblement l'administration préfectorale dans des cas rarissimes – et c'est tout le travail de *Philippe Bernardet* d'en avoir mis quelques cas en lumière - de quoi que ce soit de ce qu'elle fait.

SECOND ENTRETIEN : (en cours de dactylographie)

Le médecin : xxx Asseyez-vous.

Une femme sanglotte.

Le médecin : Asseyez-vous. Voilà. De quoi avez-vous si peur ?

La femme : Qu'on tue Johnny Halliday.

Le médecin : Humm ?

La femme : Qu'on tue Johnny Halliday.

Le médecin : Je n'ai pas compris ?

La femme : J'ai peur qu'ils tuent Johnny Halliday, c'est pour xxx.

Le médecin : A quoi voyez-vous qu'on veut tuer Johnny Halliday ?

La femme : Parce qu'il est là pour m'aider. Pour aider ma famille.

Le médecin : Et comment savez-vous qu'on doit le tuer ?

La femme : Parce ça m'est déjà arrivé. Ça m'a déjà arrivé qu'on m'ait enfermée en hôpital psychiatrique.

Le médecin : Où ça ?

La femme : C'est par le docteur X.. qui m'y a mis. Lui il comprenait pas.

Le médecin : Non.

La femme : C'est le docteur X... qui m'y a mis.

Le médecin : Où ça ? A X... ?

La femme : Non dans la (département). A Y...

Le médecin : Bon. Et commence savez-vous qu'on en veut à Johnny Halliday ? Vous avez vu ça...

La femme : D'après les journaux.

Le médecin : D'après les journaux ?

La femme : Oui. Et Sylvie a eu un accident. Je savais que Johnny était là. D'après les journaux, j'ai vu les journaux.

Le médecin : Bon. Et vous est-ce que ça vous concerne ? En quoi est-ce que ça vous regarde en somme qu'on en veuille à Johnny Halliday ?

La femme : Il a toujours été malade Johnny, il a jamais eu de chance dans sa vie.

Le médecin : En somme il est un peu comme Z... ?

La femme : Pourquoi il serait comme Z... ?

Le médecin : Parce qu'il a toujours été malade.

La femme : xx moi aussi. J'ai jamais eu de chance, non.

Le médecin : On peut en dire autant.

La femme : Oui le pauvre.

Le médecin : Vous savez ce qu'il a pris Johnny Halliday ?

La femme : Non je ne sais pas, xxx, il a été souvent malade. D'après les journaux.

Le médecin : Qu'est-ce qu'il avait comme maladie ?

La femme : D'après les journaux il avait une xx je crois. Je me dis qu'il a jamais eu de chance. Je sais qu'il a jamais eu de chance.

Le médecin : Il avait des troubles de règles peut-être...

Il avait pas de troubles de règles, un homme !

Le médecin : Merci.

(20 mn) Le médecin : Bon.

La femme : Ah ! Johnny ! Johnny ! Je sais que t'as pas eu de chance Johnny !

A suivre...e médecin : xxx Asseyez-vous.

Une femme sanglote.

Le médecin : Asseyez-vous. Voilà. De quoi avez-vous si peur ?

La femme : Qu'on tue Johnny Halliday.

Le médecin : Humm ?

La femme : Qu'on tue Johnny Halliday.

Le médecin : Je n'ai pas compris ?

La femme : J'ai peur qu'ils tuent Johnny Halliday, c'est pour xxx.

Le médecin : A quoi voyez-vous qu'on veut tuer Johnny Halliday ?

La femme : Parce qu'il est là pour m'aider. Pour aider ma famille.

Le médecin : Et comment savez-vous qu'on doit le tuer ?

La femme : Parce ça m'a déjà arrivé. Ça m'a déjà arrivé qu'on m'avait enfermée en hôpital psychiatrique.

Le médecin : Où ça ?

La femme : C'est pas le docteur XX qui m'y a mis. Lui il comprenait pas.

Le médecin : Non.

La femme : C'est le docteur XX qui m'y a mis.

Le médecin : Où ça ? A Sainte-Anne ?

La femme : Non dans la Nièvre ; à XX.

Le médecin : Bon. Et comment savez-vous qu'on en veut à Johnny Halliday ? Vous avez vu ça...

La femme : D'après les journaux.

Le médecin : D'après les journaux ?

La femme : Oui. Et Sylvie a eu un accident. Je savais que Johnny était là ; d'après les journaux ; j'ai vu les journaux.

Le médecin : Bon. Et vous est-ce que ça vous concerne ? En quoi est-ce que ça vous regarde en somme qu'on en veuille à Johnny Halliday ?

La femme : Il a toujours été malade Johnny, il a jamais eu de chance dans sa vie.

Le médecin : En somme il est un peu comme Annick Levallier ?

La femme : Pourquoi il serait comme Annick Levallier ?

Le médecin : Parce qu'il a toujours été malade.

La femme : xx moi aussi. J'ai jamais eu de chance, non !

Le médecin : On peut en dire autant !

La femme : Oui le pauvre.

Le médecin : Vous savez ce qu'il a pris Johnny Halliday ?

La femme : Non je ne sais pas, xxx, il a été souvent malade ; d'après les journaux.

Le médecin : Qu'est-ce qu'il avait comme maladie ?

La femme : D'après les journaux il avait une xx je crois. Je me dis qu'il a jamais eu de chance. Je sais qu'il a jamais eu de chance.

